



LA FICHE FÊTE DE L'AGRICULTURE CITOYENNE

Et si... on aller danser, chanter et diffuser les messages de la Campagne dans la joie et la bonne humeur !

Organiser une fête de l'Agriculture Citoyenne, c'est inviter les amapien-ne-s, les paysan-ne-s, leur famille, les voisins, des passants, les habitants du quartier à :

- ✓ un évènement joyeux, festif et fédérateur !
- ✓ un rendez-vous convivial pour manger un bout (de la soupe bio et locale par exemple), chanter et danser !
- ✓ et diffuser de façon ludique les messages de la campagne « Nous produisons, nous mangeons, nous décidons » !

Cela peut prendre diverses formes :

- Un grand bal avec groupe de music, et plusieurs partenaires impliqués
- Ou une petite causerie autour d'un apéro avec son groupe

Il n'y a pas de petite fête de l'Agriculture Citoyenne

• Quelques idées pour impliquer les participant-e-s

- ⇒ **Le « Poireau trottoir »** : on fait des interviews filmées des participant-e-s sur le principe du micro-trottoir → voir la Fiche Poireau-trottoir
Une variante : faire un 'poireau paroles' (inspiré du porteur de paroles)
- ⇒ La **photo de groupe carte postale** à envoyer au candidat-e-s aux élections présidentielles et législatives

Nous pouvons aussi vous aider à faire un montage simple de la photo avec les éléments graphiques de la campagne. Dans ce cas envoyer le fichier au 'groupe mobilisation' de la campagne mobilisation@miramap.org

(Pensez au site pour envoi « lourd » ex : <https://wetransfer.com/>)

• Quand faire cette fête de l'agriculture citoyenne ?

Tout au long de la campagne, jusqu'aux élections législatives !

Vous pouvez le relier à des événements nationaux :

- Semaine des alternatives aux pesticides = <http://www.semaine-sans-pesticides.com/>
- 1^{er} et 2^{ème} tours des élections présidentielles et législatives

ou relier à des événements locaux :

- Villages Alternatiba
- Fête de quartier
- ou tout simplement le jour de livraison de votre AMAP !

• Où faire sa fête de l'agriculture citoyenne?

- Salle des fêtes
- Sur une place publique
- ou tout simplement sur le lieu de livraison de votre AMAP !

Les besoins pour organiser un Bal de l'agriculture citoyenne ?

En Amont

- ⇒ **Former une petite équipe pour coordonner la préparation de cet événement**
- ⇒ **Obtenir les autorisations nécessaires : prêt de salle auprès de la mairie ou demande d'occupation de la voie publique, etc.**
- ⇒ **Préparer les animations : poireau-trottoir, chanson de campagne, débat, etc.**
- ⇒ **Trouver des musiciens, pourquoi pas amapien-ne-s (groupe, batucada, Fanfare, etc.).**
- ⇒ **Communiquer sur la fête : diffuser l'invitation (mairie, médiathèque, MJC, associations, ...) et informer la presse locale = Fly / affiche de campagne personnalisable (nom /adresse, etc.)**
- ⇒ **Autofinancer le bal :**
Organiser une buvette / Proposer une participation libre /Vendre le **calendrier perpétuel**

Cette fête de l'agriculture citoyenne est l'occasion d'inviter des partenaires de votre territoire tels que l'Adear locale, le Groupement des agriculteurs bio, les CIVAM, Terre de Lien, etc. pour participer à cet événement, intervenir dans un débat, animer un atelier participatif ou simplement festoyer ensemble !

Le jour 'J'

En plus de la musique, de la soupe, de la buvette et des animations proposées pour permettre la participation de toutes et tous à la campagne ce jour-là, voici quelques idées pour communiquer et mobiliser :

- **Faire une 'table d'information de la campagne ' avec l'ensemble des supports de la campagne**
- **Créer des panneaux et supports de communication :** en plus de l'affiche et des tracts à disposition, il est possible de réaliser une banderole, créer des pancartes, etc.
- **Inviter les participants à rejoindre le groupe local de mobilisation par exemple ou à d'autres événements prévus par la suite !**

Après le bal

- **Récupérer les photos, vidéos, poireaux-trottoirs et les communiquer aux participants, et au groupe mobilisation du MIRAMAP qui rassemblera sur la page Facebook et Youtube de la campagne !**

Vous trouverez deux fiches pratiques complémentaires à l'organisation du bal :

Retrouvez 2 fiches très pratiques avec toutes les infos nécessaires :

- [« Organiser une manifestation associative »,](#) par Associationmodeemploi.fr
- [« Organisation d'un évènement ou d'une manifestation sur la voie publique »,](#) par Service-public.fr

Pour plus d'infos, contactez le groupe mobilisation du Miramap : mobilisation@miramap.org

Rappels : logistique et infos sur les démarches administratives pour organiser un évènement

Logistique générale

En plus de prévoir **tout le matériel nécessaire** (tables, chaises, son, lumière, tente, etc.), plus ou moins encombrant d'ailleurs selon la taille de l'évènement que vous préparez, voici quelques idées ou recommandations:

- **Vous prévoyez de faire une soupe, des crêpes, des salades ou un repas partagé ?** Rassemblez les paysan-ne-s de votre AMAP pour anticiper l'approvisionnement !
En identifiant un **'référent grignote'** par exemple, vous vous assurez de ne pas oublier une louche ou des serviettes, à moins que chacun soit invité à venir avec son assiette et ses couverts ! Et cette personne devra s'assurer des 3 questions pour les aliments : « l'hygiène des personnes, les locaux et le matériel utilisé et le traitement et la conservation des produits »
- **Vous souhaitez faire une buvette et par exemple vendre de la bière brassée localement en plus du jus de pomme ?**
Il y a besoin d'obtenir une autorisation auprès de la mairie (ou de la préfecture de police à Paris) et veiller à vous « conformer à l'ensemble de la réglementation concernant la lutte contre l'ivresse publique et la protection des mineurs ».

Démarches administratives : Autorisation, assurance et sécurité

N'hésitez-pas à prendre contact directement avec votre marie qui vous précisera toutes les informations nécessaires, les démarches et formulaires à remplir si vous prévoyez 'd'occuper temporairement le domaine public' et dans quels délais ! Les administrations (municipales, mais aussi départementales) peuvent aussi vous apporter **un soutien technique notamment par du prêt de matériel qui pourrait être utile** (ex : une scène, sonorisation, lumière, tables, chaises, ..) ou encore par la mise à disposition de personnels techniques ou un prêt de salles, etc..

QUESTION d'AUTORISATIONS: Pour obtenir des autorisations préalables en déposant une déclaration de la manifestation, cela signifie en amont : soit récupérer les formulaires administratifs fournis par la mairie, soit écrire **une demande d'occupation temporaire du domaine public**, qui précise le but de la manifestation, l'emplacement, le nombre de personnes attendues, la liste des personnes organisatrices, l'itinéraire si des déplacements sont prévus. Vérifiez, s'il y a lieu, de faire une **autre demande d'autorisation à la commission de sécurité de la préfecture.**

Pensez aussi assurance et 'sécurité' !